

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
46
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
7
Total votants :
55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30,
Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE



Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Création d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
DELIBERATION N°20170712-4**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1894 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art.37),

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois fonctionnels de direction,

Vu le décret n° 88-631 du 06 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Considérant que les Directeurs Généraux des Services des établissements publics locaux peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide** de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- **Précise** que la prime de responsabilité est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	54 =	Pour : 53		Contre : 1		
Abstention :	1					

Abstention : Ghislaine DUBIEN – Contre : Marc DELPOSEN



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châtelidon